

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DGRI 74 Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence aux réfugiés syriens

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1115-1, L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération , en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 euros à l'association Médecins du Monde, sise 62 rue Marcadet (18^e), afin de porter assistance aux réfugiés syriens;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1^{er} : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Médecins du Monde, sise 62 rue Marcadet (18^e), afin de porter assistance aux réfugiés syriens ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée à l'association ;

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la nature 6574, ligne VF01001, fonction 020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.